



## **DELIBERATION N°6 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 27 MARS 2023**

Numéro enregistrement Préfecture : 20230327-6

**Autorisation accordée au président de signer la convention de partenariat avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite – Section du Lot**

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis Lundi 27 Mars 2023 à 14h15, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient Présents :**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Véronique CHASSAIN

**Assistaient également :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Monsieur Denis CHOPIN, Madame Elodie JEURISSEN

**Etaient excusés :**

Monsieur Christian PONS

La présente convention a pour objectif de décliner, au niveau départemental, les mesures prévues par la convention de partenariat, signée le 3 décembre 2016, entre le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et le Président de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite visant à promouvoir et diffuser des valeurs d'engagement, de citoyenneté et de civisme au travers d'actions communes orientés vers la jeunesse comme les JSP ou des actions communes de communication et d'affichage.

Il est proposé aux membres du bureau de délibérer sur la signature de la convention.

**Détail du vote :**

Présents : 04  
Votants : 04  
Pour : 04  
Contre : 00  
Abstention : 00

**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Cahors, le 27 Mars 2023

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
d'Incendie et de Secours du Lot**



**Monsieur Pascal LEWICKI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.